

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'immeuble du CENTRE MEDICO-SOCIAL, sis Chemin du Bon Curé, comprend entr'autres un local à usage de Cabinet Médical d'une surface de 32 m2 environ.

Il a été saisi d'une demande de location de la part de l'ASSOCIATION LORRAINE DES SERVICES MEDICAUX DU TRAVAIL de NANCY, 2, Rue Girardet B.P. 433 - NANCY CEDEX.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le Maire est autorisé à signer une convention de location d'un bureau à usage de cabinet médical (32 m2) avec l'ASSOCIATION LORRAINE DES SERVICES MEDICAUX du TRAVAIL de NANCY. Cette location prendra effet à compter du 1er Juin 1977.

- Le prix du loyer est fixé à 700,00 Frs par mois, jusqu'au 31 Décembre 1977, et sera révisible au 1er Janvier de chaque année en fonction du nombre de salariés examinés dans ce local. Ce prix mensuel comprend les charges pour un montant de 476,80 Frs qui sera révisible chaque trimestre suivant l'indexation sur l'indice INSEE des 295 articles-base 1er Janvier 1977.

- L'ASSOCIATION LORRAINE DES SERVICES MEDICAUX du TRAVAIL de NANCY fera son affaire de l'assurance de son mobilier et des risques locatifs d'incendie, dégâts des eaux et autres.